

Le registre hygiène sécurité (exemple)

Sommaire

	Page
● Adresses utiles	1
● La réglementation	2
● Que peut-on consigner sur le registre ?	3
● Mode d'emploi du registre Hygiène Sécurité	4
● Le registre : Observations et Mesures de prévention	6

UFR.....

Laboratoire/Service

.....

.....

.....

ACMO

M. Mme Mlle..... Tél

Service Commun Hygiène Sécurité Environnement

Directeur :Tél.....

Ingénieur Hygiène Sécurité :Tél.

Secrétariat :Tél

Service de Médecine Préventive.

Dr Tél

Dr Tél

Infirmières :

Antenne	Tél	Antenne	Tél
Antenne	Tél	Antenne	Tél
Antenne	Tél		

Adresses utiles

- | | |
|---------------------------------|--|
| • SAMU Tél 15 | • SOS Main Tél 04 67 33 85 46
(CHU Lapeyronie) |
| • Police Tél 17 | • Centre anti-poison Tél 04 91 75 25 25
(Marseille) |
| • Pompiers Tél 18 | |

Réglementation

Article 47

Le Comité Hygiène Sécurité prend connaissance des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, consignées sur le **registre d'hygiène et de sécurité** qui doit être mis dans chaque service à la disposition des agents et, le cas échéant, des usagers.

Décret 82-453, modifié par décret 95-680

« Hygiène, Sécurité du travail et médecine de prévention dans la fonction publique »

Le registre d'Hygiène et de Sécurité

- Il doit être ouvert dans chaque service, quels que soient ses effectifs.
- Facilement accessible (cafeteria, bibliothèque...) il est à la disposition des personnels et des étudiants.
- L'ACMO veille à la bonne tenue du registre (Article 4-1).
- Il est à la disposition des membres du CHS ou du CLHS.

— Que peut-on consigner sur le registre ?

(non exhaustif)

Les problèmes liés à

L'aspect immobilier :

- Difficultés liées à l'accès au service ou au poste de travail, circulations intérieures, parkings, escaliers, état dégradé
- Problèmes liés au déplacement de personnes à mobilité réduite, signalisation des dangers
- Etat général du bâtiment : sols, toitures, fermetures, etc...

La propreté et l'hygiène :

- Nettoyage général
- Etat des sanitaires, de la cafétéria (équipement, aération, renouvellement des produits)
- Etat de propreté des locaux et bureaux.

La sécurité (électricité, gaz) :

- Disjonctions fréquentes
- Risques d'électrocution
- Vétusté des installations, état des prises de courant et des interrupteurs (arrachés ou détériorés), fils jonchant le sol ou dénudés
- Utilisation de prolongateurs ou de blocs multiprises, absence de prise de terre
- Electricité statique
- Vêtements et chaussures de protection.

Les risques d'accidents corporels ou maladies

- Produits ou matériels dangereux : risques d'explosions, brûlures, intoxications, inhalations, problèmes cutanés
- Chutes ou glissades
- Risques de maladies contagieuses ou professionnelles

Les ambiances de travail

L'éclairage :

- Naturel : excès ou insuffisance (éblouissement, absence de stores)
- Artificiel général : emplacement, état des luminaires, lampes de bureau

Le bruit :

- Convergence de facteurs bruyants : nombre d'agents, réception du public, téléphones
- Matériels bruyants

L'environnement :

- Ambiances thermiques été et hiver
- Humidité, sécheresse
- Aération et renouvellement de l'air

L'espace de travail :

- Cadre de vie (sols et murs)
- Encombrement des locaux de travail
- Absence de fonctionnalité, obligation de déplacements

Les charges physiques et les postures :

- Port de charges : lourdes et/ou fréquentes
- Postures et gestes induisant une gêne ou des douleurs

Le travail sur écran :

- Environnement du poste (situation, espaces)
- Gêne visuelle (reflets, éblouissements, fatigue visuelle)
- Equipement ergonomique (tables, lampes, sièges, repose-pieds, capots d'imprimante).

La formation :

- Générale, relative à l'hygiène et à la sécurité et préalable à la prise de fonction
- Dispositions en cas d'accident, utilisation de produits ou de matériels dangereux
- Relative aux gestes de premiers secours

Divers :

- Tabagisme et autres

Mode d'emploi

Page de gauche

Indiquer le plus précisément possible :

- la date
- le ou les postes de travail concernés
- la nature du danger potentiel ou du danger présent
- la ou les causes probables
- la ou les personnes exposées
- le nom, le téléphone et la signature du rédacteur de l'observation
- le nom du ou des services prévenus
- les mesures de préventions mises en œuvre ou à prévoir
- les délais
- visa du responsable du service

Date et Heure	Observations	Visa du Responsable

Page de droite**Préciser :**

- les mesures de prévention mises en œuvre ou à prévoir
- les délais
- visa du responsable du service

En cas d'intervention des services de prévention :

- visa du service d'hygiène et de sécurité
- visa du service de la médecine de prévention

Date et Heure	Mesures de prévention	Visa du Responsable

Exemple d'incident

Date et Heure	Observations	Visa du responsable
5.04.2000 10 h	M. DUPONT poste xxx Bât..800, rdc, pièce 315 en sortant une bouteille d'1 l. d'acide chlorhydrique d'une armoire ventilée sous sorbonne : « le flacon m'a échappé des mains et s'est brisé au sol. l'ACMO étant absent, j'ai appelé le service d'H et S. Nous n'avions pas d'absorbant d'avance ». signé : M. Dupont	M. X

Exemple d'accident

6.04.2000 à 16 h	M. DURAND, ACMO, poste xxx, Bât 800, Mme DUBOIS, Technicienne s'est électrisée en branchant un chauffe ballon pièce 315 brûlure au doigt de la main droite, cordon électrique de l'appareil en mauvais état. J'ai amené Mme Dubois à l'infirmerie du bâtiment 1000 signé : M. Durand	M. X
---------------------	---	------

Date - Heure	Mesures de prévention	Visa du responsable
5.04.2000	Prévoir toujours un sac d'absorbant d'avance un sac d'absorbant donné ce jour. Récupérer l'absorbant livré avec les produits chimiques neufs. Il serait souhaitable d'acquérir un masque de protection respiratoire avec une cartouche filtrante polyvalente. Soit par étage, soit par bâtiment. Masque mis à disposition au Service H et S en prêt pour des interventions spécifiques.	Service Hygiène et Sécurité IHS
8.04.2000	Acheter des sacs d'absorbants afin d'éviter une rupture de stock. Au conseil de laboratoire sera soulevée l'acquisition de masques.	M. X

8.04.2000	Faire réparer le chauffe-ballon. Dans l'attente, interdiction de l'utiliser.	M. X
-----------	--	------